

<http://snes-aude.fr/spip.php?article113>



Le CDAS, vous connaissez ?

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : dimanche 17 novembre 2013

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Le CDAS, vous connaissez ?

Peut-être pas mais il peut vous être très utile en cas de pépin financier, problème de trésorerie, découvert bancaire ou accident de la vie ...

C'est la **Commission Départementale de l'Aide Sociale** qui se réunit à la DSDEN de l'Aude (ancienne I.A.) plusieurs fois par an, suivant les besoins et les dossiers en cours, présidée par le représentant du DASEN, 2 personnels MGEN, 2 personnels d'organisations syndicales élus aux élections professionnelles et un chef d'établissement désigné par le DASEN.

Il s'agit là de la Commission Permanente qui a pour but d'aider financièrement par **un prêt à taux 0** (remboursable auprès de la MGEN) ou par **une aide financière exceptionnelle** des personnels en difficulté dont les situations sont exposées par les Assistantes Sociales de la DSDEN.

La confidentialité est, bien sûr, respectée.

Une autre instance avec une portée plus politique, décidant de l'orientation à donner aux aides de la CDAS dans le département se réunira désormais une fois par an. C'est une assemblée plus nombreuse avec les mêmes personnels que la Commission permanente dont 3 représentants FSU et 2 représentants UNSA.

Les dotations pour les aides dans l'Aude sont, hélas, en baisse : de 54 400€ pour le secteur public en 2011 à 48 290€ en 2012 et 51 900€ en 2013 grâce à une rallonge reçue des autres départements de l'académie. Le secteur privé reste à 2000€ pendant la même période. Ces sommes sont largement insuffisantes pour venir en aide aux personnels de plus en plus précaires comme les AED ou les contractuels dépendant, pour assurer leurs missions, des transports en commun ou le plus souvent de leur véhicule personnel. Sortir de cette précarité et suivre une formation nécessite aussi d'engager des frais. D'autres collègues veulent sortir du surendettement ou ne bénéficient que de trop petites pensions pour faire face au moindre aléa de santé ou autre. Il revient aux membres de la CDAS d'attribuer les aides, de faire des choix en s'appuyant sur l'avis des Assistantes Sociales.

Retenez ceci : si vous avez des difficultés d'ordre financier ou besoin d'une aide, il faut vous adresser aux Assistantes Sociales de la DSDEN, prendre rendez-vous, exposer votre cas auprès de

Françoise MAURY 04 68 11 57 54

ou

Christine BARTHOLOME 04 68 11 57 54

56 avenue Henry Gout, 11816 Carcassonne.

Ne pas négliger non plus les aides diverses que propose la MGEN (rue Salvat 11000 Carcassonne) à ses adhérents

En cas de besoin, ne pas tarder, se renseigner et explorer toutes les pistes d'aides possibles.

Michèle CAZES